

## Chronique documentaire

G. P.

Volume 11, Number 4, 1944

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103023ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103023ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

P., G. (1944). Review of [Chronique documentaire]. *Assurances*, 11(4), 185–189.  
<https://doi.org/10.7202/1103023ar>

# Chronique documentaire

par

G. P.

185

## **The Standard Fire Insurance Policy of the State of New York, 1943, par Julien Lucas**

La police de l'Etat de New York de 1886 est encore utilisée avec quelques variantes par environ 28 états aux Etats-Unis, note M. Lucas dans le préambule d'une plaquette éditée par la North British & Mercantile Insurance Company. Cela indique l'importance et les répercussions de l'exemple donné en assurances par cet Etat chez nos voisins. Le texte que nous présente la North British est une analyse de la nouvelle loi, faite par M. Lucas, au cours d'une conférence qu'il a prononcée en mai 1943 à Syracuse (N.Y.) à l'assemblée générale de la New York State Association of Local Agents. La nouvelle loi serre de près la rédaction des contrats antérieurs de 1886 et de 1918, afin qu'on ne perde pas le bénéfice de la jurisprudence patiemment établie.

Voici la conclusion de M. Lucas : « It is a simple contract, meets modern business conditions, gives far better protection to the home owner and small business man, and is a contract fair and equitable not only to the insuring public but to the insurance companies as well. » Quand donc pourra-t-on écrire la même chose de nos lois d'assurances.

## **Reinsurance Laws of South America and Mexico, par William F. Delaney, jr. Edition de l'Insurance Society of New York, 107, William Street, New York, Prix: \$1.00.**

Depuis quelques années, on découvre l'Amérique du Sud aux Etats-Unis et au Canada. De nombreux livres ont paru qui nous ont

présenté en groupe ou individuellement ces pays lointains, où les passions politiques déclanchent les révolutions avec la violence de nos orages d'été. A travers cette profusion d'écrits, de conférences et de congrès, la figure des pays se précise et l'on se rend compte que, comme nous et souvent mieux que nous, ils vivent, s'organisent, prospèrent. L'intervention croissante de l'Etat un peu dans tous les domaines est un aspect de leur économie. Dans l'assurance, elle a dépassé le cadre du contrôle pour pénétrer dans l'entreprise même. Au Brésil par exemple, la loi de 1934 prévoit la socialisation de l'assurance sous toutes ses formes; mais elle prévoit aussi la transformation des compagnies étrangères en sociétés brésiliennes. La socialisation n'a atteint jusqu'ici que la réassurance, qui se pratique par l'entremise de l'*Institut de Réassurance du Brésil*. Au Brésil et au Chili également, l'assurance a donné lieu à des initiatives extrêmement avancées de la part de l'Etat.

L'auteur de *Reinsurance Laws of South America* étudie les lois qui régissent la réassurance dans les pays sud-américains et le Mexique. Son travail lui a valu le prix *Sterling Offices, Ltd.* en 1942. C'est, sauf erreur, le texte des cours qu'il a donnés en 1942 à l'*Insurance Society of New York*. On lira ces brèves études avec intérêt parce qu'elles présentent souvent une conception diamétralement opposée de la nôtre. Comme nous aurons peut-être un jour à engager la lutte contre les mêmes interventions, il serait bon de les étudier afin de se préparer à y faire face.

**Health Insurance, Report of the Advisory Committee on Health Insurance.** — Ottawa, Imprimeur du Roi — Prix \$1.50.

On trouvera dans ce volumineux rapport une étude d'ensemble, tout à fait remarquable de l'assurance-maladie. Présidé par le directeur des services de la Santé Publique au ministère des Pensions et de la Santé, le comité enquêteur groupe des statisticiens empruntés à divers services de l'Etat et M. L.-C. Marsh, qui a, depuis, fait parler de lui par un autre rapport apparenté à celui de Sir William Beveridge.

Dans *Health Insurance* on trouve d'abord une étude historique de l'assurance-maladie dans le monde, à partir de l'aide accordée à leurs membres par les guildes du moyen âge jusqu'aux vastes projets collectifs de nos jours; puis, une analyse de l'assurance-groupe volontaire ou obligatoire dans les différents pays du monde. Le rapport passe égale-

ment en revue les conditions démographiques au Canada, la situation des hôpitaux; il étudie rapidement les sources de revenu du contribuable et de l'Etat et, enfin, il présente le projet de loi et un estimé de la dépense probable.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait de l'assurance-maladie sous l'égide de l'Etat, on consultera cet ouvrage avec profit. On y trouvera à la fois matière à étayer le projet ou à le démolir selon son état d'esprit, son intérêt ou son orientation.

**Report on Social Security for Canada**, par L.-C. Marsh. — Imprimeur du Roi, Ottawa — Prix .50.

Nous avons analysé ce copieux, fastidieux, mais intéressant rapport dans l'avant-dernier numéro de la revue. Si nous le mentionnons ici, c'est pour rappeler au lecteur qu'il peut se le procurer en s'adressant à l'imprimeur du Roi à Ottawa. Comme il reviendra un jour ou l'autre sur le tapis, il serait peut-être bon de le ranger sur les rayons des documents à conserver, sinon à lire.

**Code de la route à la Mer : IV**, par William Morin. Dans le *Canada français* d'avril 1943.

Me William Morin continue dans la livraison d'avril l'étude du code de la route en mer, commencée dans le *Canada français* de janvier et poursuivie dans les numéros de février et de mars 1943. Spécialiste averti du droit maritime, qu'il enseigne à l'Université Laval, Me Morin est un excellent écrivain qui présente son travail avec clarté et précision. Puisse un livre sortir de ces études, qui permettent à l'auteur de parcourir son sujet, étape par étape, avec la régularité d'une échéance.

**L'assurance en droit civil**, par Douglas-A. Barlow. Dans la « *Revue du Barreau* », Mai 1943.

Anglais de naissance et de formation, Me Barlow est installé à Québec depuis quelques années. Comme tous ceux qui se servent de la loi pour leurs affaires, il se plaint amèrement du chevauchement, de l'imprécision et de l'inadaptation des textes que la pratique le force à employer. Il ne se contente pas, comme beaucoup d'autres, de pester ou de faire retentir les échos de ses protestations; il demande des

réformes, qu'il expose et qu'il justifie. A ceux qui sont convaincus de la nécessité d'une refonte, d'une coordination et d'une simplification des textes, il fera grand plaisir. En conclusion, il écrit « Nos propres lois sont défectueuses et doivent être réformées. Les lois uniformes n'offrent pas une solution désirable. Mais, à mon avis, les considérations qui ont motivé ces conclusions, indiquent la solution, c'est-à-dire une réfection intégrale de notre droit civil en matière d'assurance, conforme aux principes de notre droit.

188

Comme le code civil est le lien propre du droit civil, c'est là la place des textes du droit civil de l'assurance ».

Quand donc comprendra-t-on à Québec qu'il est grand temps de mettre de l'ordre dans une maison où le torchon voisine avec la vaisselle, où les toiles d'araignée et la poussière menacent de tout envahir.

**Vocabulaire technique des bibliothécaires, bibliophiles et bibliographes**, par Mlle Juliette Chabot. Aux Editions Fides.

Je ne suis pas bibliothécaire, ni bibliographe, mais je possède quelques livres; et c'est pourquoi celui de Mlle Chabot me plaît. Si je suis incapable de le juger comme son auteur le souhaiterait, il me paraît avoir été fait avec cette conscience et cette méthode qui donnent toujours d'excellents résultats quand elles s'allient à une préparation suffisante.

Certaines traductions me paraissent un peu discutables, cependant, comme celle de « *functional departmentalization* » par division de la bibliothèque en départements spéciaux. Département ne me semble pas très heureux et le tout est un peu long. Rendre *Package library* par « bibliothèque de colis » me paraît être également une solution de fortune, en attendant que de France nous vienne autre chose, quand on y fera profiter les lecteurs lointains de livres expédiés en colis. Et que diriez-vous, me répliquera peut-être, l'auteur ou un lecteur malin? Hélas! je ne suis ni bibliothécaire, ni bibliographe, à peine bibliophile.

**Fire Protection Engineering**, National Fire Protection Association, Boston, U.S.A.

Le livre porte en sous-titre la mention suivante « A symposium of papers presented at a summer conference at the Massachusetts Institute

of Technology, Cambridge, Massachusetts, June 1942 ». Il contient un groupe très intéressant de travaux, dont voici l'énumération :

Importance of Fire Protection and the War. Fire Losses in the Home. Fire Protection Education. Fire Losses in Business. Principles of Fire Insurance. Occupancy Fire Hazards. Fire and the Control of Fire. Common Fire Hazards. Homes and Business Buildings. Construction Details for Fire Protection. City Planning and Zoning. Political Obstacles to Legislation.

Voilà des études techniques, mais simples et précises, qui peuvent être très utiles à l'inspecteur, à l'agent et au courtier d'assurances.

189

**Handbook of Life Insurance**, by R. Wilfred Kelsey and Arthur C. Daniels. Institute of Life Insurance, 60 East, 42nd Street, New York.

Explication orthodoxe de l'assurance sur la vie, dynamique comme un texte publicitaire étatsunien; texte facile, plaisamment présenté sur un papier d'assez bonne qualité et avec un choix agréable de caractères, voilà nous semble-t-il, ce qui ressort d'une lecture rapide de cet opuscule de 64 pages, destiné à la vente ou à attirer l'attention du vendeur sur les aspects principaux de l'assurance. Comme en tout ce qui est simple, on sent derrière le texte une connaissance solide du sujet, appuyée sur d'excellents moyens d'expression.

